

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU VINGT-DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 22

Convoqués le :
16/10/2024

Etaient présents : Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Monsieur Léo KANNY, Adjoints au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Farès CHABI, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Clément CONROUX.

Etaient excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Claudie FUZEWSKI, Adjointe au Maire, ayant donné procuration à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Adjoint au Maire, ayant donné procuration à Monsieur Marc PINAULT.

Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR.

Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent PERRIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas POIRIER

=====

POINT 2024-65- Révision des redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2025

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

La commune de Moulins-lès-Metz dispose d'un patrimoine composé de biens immobiliers dépendant, soit du domaine public, soit du domaine privé.

La commune est habilitée à accorder des autorisations d'occupation privatives à titre précaire et révocable.

Il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser de +2 % les tarifs d'occupation du domaine public et de fixer les tarifs d'occupation précaire du domaine privé communal selon la même tarification que le domaine public.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs d'occupation du domaine public :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20241022-2024-65DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2024
Notification : 25/10/2024

➤ terrasses permanentes et fermées	24,33 €/m² / an
➤ terrasses saisonnières et ouvertes	4,87 €/m² / an
➤ étalages de petits commerces avec vente sur domaine public	48,62 €/m² / an
➤ étalages de petits commerces sans vente	12,16 €/m² / an
➤ exposition – vente de véhicules	9,81 €/m² / an
➤ activités saisonnières (vente de sapins, etc...)	2,42 €/m² / an

- | | |
|--|------------------------------------|
| ➤ cirques, chapiteaux | 40,38 € par jour de représentation |
| ➤ autres utilisations professionnelles | 24,17 €/m ² / an |

DECIDE de fixer les tarifs d'occupation précaire du domaine privé communal selon la même tarification que le domaine public.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 22/10/2024

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.